RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.S. & ASSOCIES
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 8 000 euros
Siège social : 23 rue Auguste Bonte
59000 LILLE
443 569 348 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 27 décembre,
A 08 heures,

La Société HOLDING AS PATRIMOINE, Société par actions simplifiée au capital de 1 048 000 euros, ayant son siège social 28 rue d'Isly 59000 LILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 589 896 RCS LILLE METROPOLE, représentée par Monsieur Serge ASSAMA en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 16 euros composant le capital social de la Société A.S. & ASSOCIES,

Associée Unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Serge ASSAMA, gérant non associé de la Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

XXXXXXXXXXXXXXXX

II- A pris les décisions suivantes :

I. Décisions relatives à l'approbation des comptes annuels
- XXXXXXXXXXXXXXXX,
- XXXXXXXXXXXXXXXX,
- XXXXXXXXXXXXXXXX,
- XXXXXXXXXXXXXXXX,

II. Décisions relatives à la modification des statuts
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

I. Décisions relatives à l'approbation des comptes annuels

PREMIERE DÉCISION

XXXXXXXXXXXXXXXX

DEUXIEME DÉCISION

XXXXXXXXXXXXXXXX

TROISIEME DÉCISION

XXXXXXXXXXXXXXXX

QUATRIEME DÉCISION

XXXXXXXXXXXXXXXX

II. Décisions relatives au transfert de siège

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 23 rue Auguste Bonte, 59000 LILLE au 94 rue Esquermoise, 59000 LILLE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 94 rue Esquermoise, 59000 LILLE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

SIXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Extrait Certifié conforme
Le Gérant
Monsieur Serge ASSAMA

[redacted]